

Réunion du Conseil Municipal du 12 MAI 2014

Le Conseil municipal de Bellentre légalement convoqué, s'est réuni le 12 mai 2014 à 19 heures à la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Anthony FAVRE, Maire.

Présents – MM. Anthony FAVRE Maire, Roger POUSSIN 1^{er} adjoint, Roland RICHERMOZ 2^{ème} adjoint, Maryse BUTHOD 4^{ème} adjointe,

MM. Francis DANCRE, Isabelle GIROD-GEDDA, Sylvie EMPRIN, Patricia MARCHAND MAILLET, Anthony TRESALLET, Valérie FERRARI, Yann ALLAIN, Didier ANXIONNAZ, Emmanuel GIROND, Jérémy BORNAND, conseillers municipaux.

Absente excusée – Mme Marie-Suzanne GROETZINGER (pouvoir donné à Roger POUSSIN)

Monsieur Emmanuel GIROND est arrivé à 20 h, il participe au vote des budgets.

Date d'envoi de la convocation : 30 avril 2014

Ouverture de séance : 19 h 05

Clôture de séance : 21 h 30

Le Conseil Municipal nomme, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Patricia MARCHAND MAILLET, comme secrétaire de séance et Madame Sylvie PLANCHAMP, secrétaire générale, comme auxiliaire.

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT est remplie et énonce les différents points de l'ordre du jour :

- ✓ Rapport des décisions prises dans le cadre des délégations données au maire (art. L2122-22)
- ✓ Constitution des commissions communales et comités consultatifs
- ✓ Constitution de la commission administrative et de la commission communale des impôts directs
- ✓ Destination des locaux des Trois Glaciers
- ✓ CDG 73 – Renouvellement de l'adhésion au service prévention des risques professionnels
- ✓ Présentation des demandes d'urbanisme en cours d'instruction
- ✓ Transactions foncières
- ✓ Informations et questions diverses : bilan du cinéma

URBANISME

②

PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES EN COURS D'INSTRUCTION

| Pétitionnaire | Lieu | Objet |
|--------------------------------|------------|------------------------------|
| Déclarations préalables | | |
| GIROD Jean-Louis | Bonconseil | Réfection toiture habitation |
| ANXIONNAZ Didier | Le Villard | Réfection toiture garage |

Ces dossiers présentés par Monsieur Roger POUSSIN sont consultables en mairie par les membres du Conseil municipal.

DELEGATIONS au MAIRE

- Néant -

1 RESIDENCE des TROIS GLACIERS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Samuel ROCHET, qui vient présenter son projet, concernant le local commercial situé dans la résidence « Les Trois Glaciers ».

Monsieur Samuel ROCHET explique qu'il souhaite acquérir ce local, destiné à l'origine à la restauration, sachant que cette activité doit demeurer l'activité principale. En revanche, il envisage de créer des activités annexes de boulangerie, traiteur, bar, vente et location d'articles de sport et vente de produits régionaux. Il précise que son projet est bien avancé sur le plan administratif et notamment par rapport aux différentes autorisations réglementaires, afin de pouvoir ouvrir dès cet hiver.

Anthony FAVRE refait un rapide rappel de l'historique: le local concerné est resté vacant depuis la construction du bâtiment. En effet, les investisseurs rencontraient des difficultés pour vendre ce local car le permis initial de la résidence « Les Trois Glaciers » avait été attaqué, avec un contentieux en cours pendant des années, puis annulé. La société propriétaire du local a revendu ses parts et une demande a été formulée l'an passé pour étendre l'activité de ce commerce. Monsieur Samuel ROCHET sollicite aujourd'hui le conseil municipal pour une extension d'activité.

Samuel ROCHET indique que l'objectif recherché est d'apporter des services à des clients séjournant dans une résidence un peu excentrée. Il dispose d'une surface limitée, l'activité principale de restaurant représente 50 couverts, avec un bar et les activités annexes: point chaud, produits régionaux, vente à emporter, location de ski, seront exploitées à petite échelle.

Il tient également à préciser qu'il sera dans l'obligation de respecter le règlement de la copropriété qui est très clair sur la destination du local: «pourra être exercé toute activité commerciale, y compris celle de bar restaurant à la condition que l'activité bar reste toujours l'accessoire de l'activité de restauration..... »

Pour Samuel ROCHET, la mono-activité n'est plus envisageable aujourd'hui, seule la multi-activité peut être rentable. Pour répondre à la question de Valérie FERRARI, avec un bon marketing, les autres clients de la station pourront aussi être attirés par ces services.

Yann ALLAIN pense que ce genre de produits correspond à une attente de la clientèle de la station, ce qui pourrait être intéressant.

Roger POUSSIN souhaite savoir si ce projet crée des emplois.

Samuel ROCHET informe que trois emplois saisonniers à plein temps sont prévus.

Maryse BUTHOD demande quel a été le panier moyen prévu dans le prévisionnel.

Samuel ROCHET précise que le projet a été élaboré avec un budget par activité.

L'assemblée n'ayant plus de questions, Anthony FAVRE dit que le Conseil municipal délibérera sur ce point le lundi 02 juin 2014.

2 COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire précise que, conformément à l'article L2121-22 du CGCT, le Conseil municipal a la possibilité de créer des commissions communales, présidées par le Maire et composées exclusivement de conseillers municipaux. Puis, il ajoute que ces commissions ne constituent que des instances préparatoires et consultatives; elles ne peuvent, par conséquent, prendre des décisions dotées d'une valeur juridique, qui engageraient la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

DECIDE de créer les commissions communales suivantes :

Gestion du personnel technique

DANCRE Francis

GIROND Emmanuel

Finances

BUTHOD Maryse
TRESALLET Anthony

POUSSIN Roger
ANXIONNAZ Didier

RICHERMOZ Roland

Urbanisme

POUSSIN Roger
GIROND Emmanuel

TRESALLET Anthony

ANXIONNAZ Didier

DEMANDE à Monsieur le Maire de convoquer chaque commission dans les huit jours afin de procéder à l'élection du vice-président.

3 COMITES CONSULTATIFS

Monsieur le Maire précise que l'article L2143-2 du CGCT prévoit la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, associant des représentants des habitants de la commune et notamment des représentants des associations locales. Ils sont librement créés par le Conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition du maire. Ils sont présidés par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

DECIDE de créer les comités consultatifs suivants :

Domaine skiable et sécurité du domaine skiable

RICHERMOZ Roland – Président – Adjoint délégué au domaine skiable

DANCRE Francis – CM

BUTHOD Louis
FAVRE Fortuné
LACROIX Christophe
VILLIEN Bernard
NICOLINO Luc*

CHAVARD Bruno
FAVRE Paul
MARCHANDET Noël
VILLIEN Nathalie
ROULLEAU Christophe*

DAVID James
FERRARI Thierry
ROCHET Gérard
BRIANCON Gilles*
SCHNEIDER Claude*

* Représentants de la SAP, pourront se faire remplacer

Scolaire

EMPRIN Sylvie – Présidente – CM

PETIT Agnès
VILLIEN Nathalie

GIROD-GEDDA Isabelle – CM
TRESALLET Fabienne

GIROND Emmanuel – CM
TRESCARTE Lison

Agricole

BUTHOD Maryse – Présidente – CM

BROCHE Jean-Guy

MARCHANDET Alain

Travaux

TRESALLET Anthony – Président - CM

FAVRE Fortuné

ANXIONNAZ Didier - CM
VILLIEN Bernard

BORNAND Jérémy - CM

Communication et nouvelles technologies

ALLAIN Yann - CM
DAVID James

GIROD-GEDDA Isabelle - CM
MUSY Antoine

MARCHAND MAILLET Patricia

Sports

FERRARI Valérie – Présidente – CM

CHAVARD Bruno

GIROND Emmanuel - CM
FAVRE Olivier

LACROIX Christophe

Développement durable et environnement

BORNAND Jérémy – Président - CM

MUSY Antoine

PETIT Agnès

Vivre ensemble: concours maisons fleuries, illuminations Noël, dénomination des rues, événements, manifestations

MARCHAND MAILLET Patricia – Présidente – CM

FERRARI Valérie - CM

RICHERMOZ Mireille

Forêt et Montagne

RICHERMOZ Roland – Président – Adjoint délégué

BUTHOD Maryse - CM

DANCRE Francis - CM

EMPRIN Sylvie – CM

ANXIONNAZ Didier - CM

FAVRE Olivier

ROCHET Gérard

Patrimoine et Culture

EMPRIN Sylvie – Présidente - CM

DAVID Denise

FAVRE Nathalie

GIROD Noëlle

GOTTELAND Sylvie

PRATA Eva

TRESALLET Fabienne

LAMY Philippe en tant que membre ponctuel, pour les sujets afférents à l'architecture.

4

COMMISSION ADMINISTRATIVE

Monsieur le Maire expose que cette commission est chargée chaque année, du 1^{er} septembre au 31 décembre, de la révision de la liste électorale communale. Elle est composée du maire qui est président de droit, d'un délégué de l'Administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le Président du Tribunal de Grande Instance. Un suppléant doit être prévu pour chaque titulaire. Le délégué actuel du TGI souhaite démissionner de sa fonction, il convient donc de le remplacer.

Il est conseillé de proposer des personnes connaissant bien la commune et ses administrés.

5

COMMISSION COMMUNALE des IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire expose que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs, présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée, en plus du président, de six commissaires titulaires et six suppléants, désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double (24 noms), dressée par le conseil municipal. La durée du mandat des membres de cette commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

PRECISE que les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés d'au moins 25 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

DECIDE de proposer la liste suivante :

Contribuables résidant dans la commune

TRESALLET Albert

POUSSIN Roger

TRESALLET Fabienne

BUTHOD Maryse

NIVault Jean-Louis

RICHERMOZ Roland

CABOT René

ALLAIN Yann

VERDELET Christelle

ANXIONNAZ Didier

DANCRE Francis

Contribuables résidant hors de la commune

LANGLOIS Daniel

DELAPIERRE Agathe

① CDG de la SAVOIE – SERVICE PREVENTION des RISQUES PROFESSIONNELS

Sylvie PLANCHAMP rappelle que la commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie en janvier 2011.

Elle précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses complètes par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels. Elle indique que la convention arrivant à expiration le 31 décembre 2013, il convient de procéder à son renouvellement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15 – Pour : 15

APPROUVE le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels tel qu'il lui a été présenté.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels susvisée, avec effet au 1^{er} janvier 2014, pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

↳ FONCIER

① RESIDENCE LE JOKER

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de la SCI Coches Invest. D'une part, cette société souhaite, soit acquérir une partie du terrain communal cadastrée AC 98, située entre les deux bâtiments du Joker, soit obtenir une servitude de passage. D'autre part, elle envisage de vendre le local commercial (anciennement la Grotte du Yeti) et sollicite l'autorisation communale pour la création d'une terrasse côté pistes et l'achat d'une petite parcelle.

Il indique qu'il n'y a pas de conséquence au niveau urbanisme mais l'enjeu peut être en revanche stratégique. En effet, les appartements situés dans ce bâtiment ont été revendus à la découpe et il est prévu de créer une copropriété unique. Il est peut-être judicieux que la commune demeure propriétaire, afin d'être associée aux décisions.

1/ Vente d'une partie de la parcelle AC 98

Anthony TRESALLET souhaite savoir si la partie foncière concernée est entretenue par les agents communaux et notamment le déneigement l'hiver. La réponse est négative.

Roger POUSSIN pense, qu'hormis le fait de garder un pied dans la copropriété, la commune n'a pas vraiment intérêt à conserver ce passage, qui sert plus de débarras qu'autre chose.

2/ Installation d'une terrasse

Anthony FAVRE explique qu'il y a un problème de dévers au niveau de la parcelle AC 97, un cavalier a été installé pour améliorer la configuration du terrain et faciliter ainsi l'accès de la résidence aux skieurs débutants. L'installation d'une terrasse a été acceptée à titre précaire, pour la saison hivernale 2012/2013. Si le Conseil municipal décidait de pérenniser cet aménagement, ce dernier risquerait de gêner d'éventuelles modifications de profil de piste, qui pourraient intervenir dans les prochaines années.

Roger POUSSIN : la commune peut-elle imposer une destination future du terrain vendu, avec des conditions d'aménagement ?

Anthony FAVRE précise que ces engagements n'ont aucune valeur juridique.

En conclusion, Monsieur le Maire propose de rencontrer sur place le responsable de cette société. La date retenue sera communiquée aux élus intéressés : MM. Roger POUSSIN, Maryse BUTHOD, Anthony TRESALLET, Didier ANXIONNAZ et Jérémy BORNAND.

↳ INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

1 - Bilan cinéma – Les membres présents prennent connaissance du bilan du cinéma concernant la dernière saison hivernale, élaboré par l'agent projectionniste, Justine PIEROZYNSKA et présenté par Sylvie PLANCHAMP.

Le cinéma a été ouvert du 23 décembre 2013 au 23 avril 2014, du lundi au vendredi avec deux séances à 18 h et 21 h, soit 180 séances durant l'hiver. 31 films ont été à l'affiche, 4 088 entrées ont été comptabilisées, contre 3 524 l'an dernier, générant un chiffre d'affaires de 28 306 € TTC (23 259 € l'hiver dernier).

La salle est appréciée des spectateurs, la cabine est bien équipée, un plus pourrait être apporté avec une projection en 3D. Une réflexion devra être engagée pour améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. La mise en place des ciné-goûter a été appréciée, en particulier par les résidents le mercredi après-midi, à reconduire les saisons prochaines. Concernant les tarifs, les seniors aimeraient bénéficier du tarif réduit et l'adulte seul, accompagné de plusieurs enfants apprécierait d'être considéré comme « famille ».

Sylvie PLANCHAMP rappelle que le cinéma a été repris dans l'urgence, le minimum a été mis en place pour pouvoir proposer ce service durant la saison hivernale 2012/2013. Elle invite la commission « Culture » à réfléchir à une optimisation de la salle de cinéma et à des actions qui permettraient d'augmenter la fréquentation du cinéma. Beaucoup d'idées ont déjà été soulevées, il faudrait les analyser, en tenant compte des impératifs de la régie communale.

2 - Rythmes scolaires – Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret n° 2014-457 du 07 mai 2014 donne désormais la possibilité de rassembler les activités périscolaires des écoles maternelles et primaires en une seule demi-journée et d'envisager un allongement de l'année scolaire en rognant les vacances.

A titre expérimental, pour une durée de trois ans, le recteur d'académie peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire. Il se prononcera sur un projet d'expérimentation proposé conjointement par la commune et les conseils d'école, avant le 06 juin 2014. Il convient à ce jour de dénoncer l'organisation arrêtée par le Conseil départemental de l'Education nationale en mars dernier.

3 - Intercommunalité

Monsieur le Maire rappelle à chaque élu, membre d'un syndicat intercommunal et/ou de la communauté de communes des Versants d'Aime, de penser en cas d'absence, d'informer leur suppléant (s'il existe) ou de donner un bon pour pouvoir à un collègue. Ceci est important car une seule voix peut souvent être déterminante lors des délibérations.

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le **lundi 02 juin 2014** à 19 heures à la salle de réunions de la mairie.